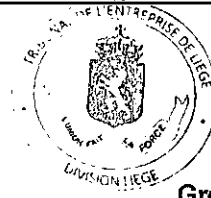
**Volet B**

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge

***24063491***

Greffe

04 AVR. 2024

N° d'entreprise : **0811 617 707****Nom**(en entier) : **GLOBAL METAL CORE**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **Rue Walther Jamar 349 à 4430 ANS**MONITEUR BELGE
DIRECTION

11 AVR. 2024

BELGISCH STAATSBLAAD
BESTUUR

Objet de l'acte : Cession des parts sociales & Démission et nomination d'un administrateur

Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 22/11/2023

Présence des actions : Monsieur Mohamed Essabbab : 158 parts

Monsieur Bouzkri Mourhit : 28 parts

L'Assemblée Générale est réunie au siège social, la séance est ouverte à 9 heures.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mohamed Essabbab qui désigne comme scrutateur Monsieur Bouzkri.

Il est exposé que les convocations ont été faites par voie orale et il est constaté que la majorité des parts sont représentées. Toutes les personnes ont justifié leur qualité d'associé et ont satisfait aux prescriptions de statuts.

Il est constaté qu'aucun associé n'a son droit de vote suspendu en raisons des articles 547 à 550 de la loi.

L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement voter sur chacun des points à l'ordre du jour. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci aborde l'ordre du jour.

L'Assemblée adopte les résolutions suivantes

1. Cession de parts sociales

Monsieur Bouzkri Mourhit cède 28 parts sociales à Monsieur ESSABBAB Mohamed qui les accepte.

La cession des parts se fait au franc symbolique.

2. Changement de gérant

Monsieur Bouzkri Mourhit démissionne de son poste de gérant et monsieur ESSABBAB Mohamed est nommé au poste de gérant.

Ces décisions sont effectives au 1 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 30 après lecture et approbation du présent procès-verbal. Les associés présents sont invités à signer

Bouzkri Mourhit
GérantMohamed ESSABBAB
Associé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).